

2024-2025

Cahier de la rentrée



Coordonnées de l'école
55, rue des Commandeurs
Lévis, Québec G6V 6P5
Télé 418-838-8402
Télec. 418-838-8480



Courriel : pointe-levy@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel : pointe-levy.pals@cssdn.gouv.qc.ca

Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/>



TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER SCOLAIRE	3
ACCUEIL ADMINISTRATIF – INFO DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025	4
LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES	4
INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE	4
TRANSPORT SCOLAIRE	4
TRANSPORT URBAIN (STL)	4
PHOTOS DES FINISSANTS	4
FONDATION DE L'ÉCOLE POINTE-LÉVY	5
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	5
AGENDA :	5
CAFÉTÉRIA	5
ATTRIBUTION ET UTILISATION DU CASIER	5
VISITEURS À L'ÉCOLE	5
ASSURANCES	6
PORTAIL PARENTS (MOZAÏK)	6
PERSONNEL ADMINISTRATIF	7
SALLE DES ENSEIGNANTS	8
BULLETIN ET SANCTION DES ÉTUDES	8
COMPRENDRE MON RELEVÉ DES APPRENTISSAGES	9
COMPRENDRE MON RELEVÉ DES APPRENTISSAGES (SUITE)	10
RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ	11
.....	11
TENUE VESTIMENTAIRE ATTENDUE	12
VIOLENCE ET INTIMIDATION	13
CIVILITÉ AU SECONDAIRE	14
PROCÉDURE CONCERNANT L'ABSENCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE ET À LEURS COURS	15
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	15
CODE D'ÉTHIQUE SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES	15
UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX	15
SÉCURITÉ DES LIEUX	16
LE TABAC ET LE VAPOTAGE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS	16
SERVICES AUX ÉLÈVES	16
RESSOURCES EN CAS D'URGENCE	17
FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS	19
LES ÉQUIPES « CORSAIRES » INSCRIPTION	20




Calendrier scolaire 2024-2025

SECONDAIRE

JUILLET 2024							AOÛT 2024							SEPTEMBRE 2024							OCTOBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2024							DÉCEMBRE 2024							JANVIER 2025							FÉVRIER 2025						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4						1		
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28		

MARS 2025							AVRIL 2025							MAI 2025							JUIN 2025						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30					
30	31																										

-  17 journées pédagogiques
-  3 journées pédagogiques pour cas de force majeure
- Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 10 février, 17 avril, 22 avril
-  Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 27 août 2024
 Fin des cours pour les élèves : 20 juin 2025

180 jours d'enseignement

ACCUEIL ADMINISTRATIF – INFO DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

En **cliquant ici vous** aurez accès à la lettre reçue contenant l'information pour la rentrée scolaire 2024-2025.
Prenez note que vous ne recevrez aucun autre document.

LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES

Il est important de noter **qu'il n'y a pas de liste de fournitures scolaires sauf pour les élèves du 1^{er} secondaire.** Puisque la majorité de nos enseignants n'ont pas de demandes spécifiques, votre enfant pourra se procurer durant l'été les effets de base, tels crayons, feuilles mobiles, cahiers, cartables, index séparateurs pour chaque matière. S'il y avait un besoin spécifique pour une matière, votre enfant en serait informé lors de son premier cours avec l'enseignant(e).

INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE

Nous vous invitons donc à vous rendre sur le site Internet de la CSSDN à l'adresse <https://cssdn.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/transport-scolaire/> à compter de la mi-août afin d'obtenir directement en ligne vos coordonnées de transport (no de circuit, heure, lieu d'embarquement, etc.)

Il vous suffit d'y inscrire le numéro de fiche de l'élève ainsi que le code postal de l'adresse principale d'embarquement. Ce numéro de fiche est inscrit sur les bulletins, l'horaire, l'état de compte et la carte d'identité de l'élève.

Nous en profitons pour vous rappeler que toute demande de transport complémentaire peut également être complétée en ligne sur le même site sous le lien « Demande de transport complémentaire » et doit nous parvenir avant le 30 juin.

Merci de votre collaboration.

Régisseur Service des ressources financières et du transport scolaire

TRANSPORT SCOLAIRE

Le centre de services scolaire a adopté une réglementation concernant le transport scolaire. Le chauffeur a l'autorité et l'entière responsabilité du groupe d'élèves qu'il véhicule.

Lors des activités organisées par l'école, les élèves doivent obligatoirement utiliser le moyen de transport retenu.

TRANSPORT URBAIN (STL)

Tout élève ayant droit au transport urbain (STL) doit se procurer en pharmacie une carte OPUS et ne pas oublier de la faire activer. Par la suite, il doit la faire charger à la Coop de l'école les quatre derniers jours de classe du mois.

PHOTOS DES FINISSANTS

1^{er}, 2, 3 octobre	Prise de photos des finissants avec toges
À déterminer	Reprise de photos

FONDATION DE L'ÉCOLE POINTE-LÉVY

Le soutien à la fondation de l'école est important pour notre milieu. Il nous permet comme institution de réinvestir dans trois volets de la mission de la fondation.

1. **Soutenir** : le milieu en aidant les familles à faible revenu à payer la facture scolaire reliée au matériel scolaire plus d'une douzaine de familles reçoivent de l'aide chaque année.
2. **Appuyer** : avec un programme de bourse pour nos élèves méritants, chaque année nous remettons une quinzaine de bourses lors de nos galas sportifs, académiques et culturels.
3. **Offrir** : du matériel didactique de l'équipement et des outils pédagogiques. Nous avons trois projets majeurs soit la création d'une salle de danse (**réalisé**), une aire de vie et la réfection de notre auditorium (été 2020).

Il est important de noter que chaque don est accompagné d'un reçu à des fins fiscales et que vous pouvez consulter le site de la fondation pour plus d'information. <http://www.feep1.org/>

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGENDA :

Votre enfant a reçu son agenda lors de l'accueil administratif. Plusieurs informations importantes s'y retrouvent. Merci d'en prendre connaissance avec lui. Les élèves du programme Langues Multimédia utiliseront un agenda électronique.

CAFÉTÉRIA :

Les services réguliers seront offerts à compter du 27 août 2024. Il est possible de se procurer des cartes repas.

ATTRIBUTION ET UTILISATION DU CASIER :

Votre enfant avait l'opportunité de se préinscrire au printemps 2024 pour le choix de son casier. Si cela n'a pas été fait, il sera jumelé lors de son accueil administratif. Le numéro de son casier lui sera attribué lors de cet accueil par notre surveillant d'élèves.

Votre enfant devra partager avec une autre personne son casier. Il est responsable de la propreté et de la sécurité de ce celui-ci. En cas de bris, des frais seront exigés aux élèves concernés. Nul ne peut, en cours d'année, changer de casier sans autorisation. La direction de l'école, si elle a un doute raisonnable, peut en tout temps faire ouvrir et vérifier un casier en présence ou non de l'élève.

Il est de son devoir de poser un cadenas sur son casier. Sinon, il s'expose à des risques (ex. : vol ou apparition d'objets ou substances ne leur appartenant pas).

Nous ne tolérerons aucun casier sans cadenas. Un deuxième **cadenas est nécessaire** pour son casier lorsqu'il va en éducation physique.

VISITEURS À L'ÉCOLE

Afin de faciliter la circulation et pour la sécurité de vos enfants, un stationnement d'une vingtaine de places est disponible pour les visiteurs, ce dernier est accessible par la rue Vincent-Chagnon juste à côté de la porte 7. Par la suite, nous vous demandons de vous présenter au secrétariat et c'est avec plaisir que nous vous répondrons.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette consigne pour la sécurité de tous et aussi dans le but de bien vous servir.

Si vous devez venir chercher votre enfant, veuillez attendre dans la rue afin de ne pas nuire à la circulation dans l'aire de stationnement.

ASSURANCES

Le Centre de services scolaire possède une assurance dite « responsabilité civile ». Une telle assurance n'est valide que lorsque le centre de services est jugé « en faute ». Pour tout autre événement où le centre de services n'est pas reconnu fautif, l'élève aurait intérêt à avoir une couverture supplémentaire. Certaines compagnies offrent aux élèves, à un coût abordable, un contrat d'assurance valide en tout temps.

PORTAIL PARENTS (Mozaïk)

Vous pouvez accéder à l'information scolaire et comportementale relative à votre enfant. De plus, cela s'avère un excellent outil de communication entre l'école et la maison.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Numéro de téléphone : 418-838-8402

	<u>FONCTION</u>	<u>LOCAL</u>	<u>POSTE</u>
* Jérôme Croteau	Directeur	R-238 A	21402
* Chantal Côté	Secrétaire de gestion	R-238	21401
*	Directeur adjoint	R-251 A	21405
* Karine Morin	Directrice adjointe	R-250 B	21404
* Marilou Desmeules	Directrice adjointe	R-248 B	21403
* Marie-Claude Léveillé	Directrice adjointe	R-250C	80094
*	Secrétaire	R-251	21406
* Linda Vachon	Secrétaire	R-248	21415
* Gaëlle Daniel	Secrétaire PALS	R-231 A	21413
	Secrétaire PALS admission	R-231 A	21431
* Mélanie Cayouette	Coordination PALS	R-242 B	21416
* Annie Bilodeau	Direction adjointe à l'administration	R-240 B	21407
* Marie-Ève Bernier-Thibault	Agente de bureau	R-240 A	21408
Jérôme Dumont	Directeur du sport étudiant	S-48	21473
Isabelle Côté	Conseillère d'orientation	R-223	82702
Marie-Pierre Bilodeau	Conseillère d'orientation	R-260B	87713
Marilou Carrier	Conseillère d'orientation	R-231B	82710
Sylvie Pruneau	AVSEC	R-63	21429
Stéphanie Bernier	AVSEC	R-63	80278
Mario Vallières	Technicien en éducation spéc.	1-14	21479
Caroline Tremblay	Technicienne en éducation spéc.	1-42	21417
Justine Lévesque-Nadeau	Technicienne en éducation spéc.	1-44	21423
Judith Blouin Cyr	Technicienne en éducation spéc.	1-46	21467
Joannie Camiré	Technicienne en éducation spéc.	1-50	21483
Émilie Lemieux	Technicienne en éducation spéc.	R-260A	21466
Marie-Pier Morin	Technicienne en éducation spéc.	1-13	80097
Marie-Pier René	Technicienne en éducation spéc.	1-51	80253
Sophie Breton	Psychoéducatrice	1-41	21432
Marie-Hélène Guay	Psychoéducatrice	1-44	
Lucie Jacques	Psychologue	1-48	82113
Andréanne Lemay	Orthopédagogue	R-220	82005
Monika Leclerc	Orthopédagogue	1-17	21425
Maryse Bellavance	Orthopédagogue	1-17	82047
Mélissa Montreuil	Orthopédagogue	R-260D	
Lise Bergeron	Technicienne en loisir	R-62	21457
Nadine Beaulieu	Surveillante d'élèves	R-73	21430
Arnold Belley	Magasinier	R-209	21455
Karine Petit et Valérie Litalien	Infirmières	R-63B	21422
Catherine Harvey	Technicienne en documentation	R-31	21450
Camille-Justine Lachance	Agente de bureau bibliothèque	R-31	21439
Peter Grant	Technicien en travaux pratiques	1-61	21452
Lise Marier	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Valérie Jeanson	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Nathalie Jean	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Stéphanie Boucher	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Caroline Gagnon	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Stéphanie Martin	Technicienne en travaux pratiques	1-61	21452
Maxime Audet	Policier école	1-16	21414

SALLE DES ENSEIGNANTS

*	Langues (français, anglais et espagnol)	R-212	21472
*	Mathématiques, sciences et FMSS	R-216	21469
*	Cultures et sociétés	R-215	21470
*	Arts-Langues-Sports	R-211, R-217	21471
*	Éducation physique	S-48	21460
*	Arts plastiques	S-17	21463

BULLETIN ET SANCTION DES ÉTUDES

Pour le 3^e et 4^e secondaire, la promotion se fait par matière. Tout cours échoué devra être repris.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, **le bulletin de l'école de fin d'année n'est remis qu'à titre provisoire en raison des épreuves uniques ministérielles. Il faudra donc attendre de recevoir le relevé des apprentissages officiel du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION afin de connaître les résultats définitifs.**

Les épreuves uniques sanctionnées par le ministère sont :

- anglais enrichi de 5^e secondaire (136 506)
- anglais de 5^e secondaire (134 504)
- français de 5^e secondaire (132 506)
- histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire (085 404)
- sciences et technologie de 4^e secondaire (055 444)
- application technologique et scientifique de 4^e secondaire (057 416)
- mathématique culture société technique de 4^e secondaire (063 414)
- mathématique technico-sciences de 4^e secondaire (064 426)
- mathématique sciences naturelles de 4^e secondaire (065 426)
- arts de 4^e secondaire
- éducation physique de 5^e secondaire (043 502)
- CCQ de 5^e secondaire (080 502)

L'élève doit obtenir 54 unités de la 4^e et 5^e secondaire dont 20 unités de 5^e secondaire.

De plus, c'est le **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION** et non l'école qui accorde les unités et qui officialise la réussite ou l'échec. Les relevés des apprentissages seront postés **par le MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION dans la semaine du 8 juillet**. N'hésitez pas à consulter leur site pour plus de renseignements : <http://www.education.gouv.qc.ca/>

Votre enfant peut créer son profil sur le portail du ministère sous l'onglet « Services en ligne ». Ceci lui permettra de consulter son relevé dès la première semaine de juillet.

Ce relevé des apprentissages du ministère sera disponible dans le portail de l'élève

Portail élève : Onglet « Service portail » / Résultats

Information sur le traitement des notes

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur le traitement des notes, veuillez s'il vous plaît consulter le document sur notre site à l'adresse suivante : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/>

Comprendre mon relevé des apprentissages



PILCxxxxxxx 824xxx
Prénom et nom de l'élève

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
087404	Histoire-éducation citoyenneté		56	2012	06		19

Imprimé le : 2013-05-07

En échec

Si absence d'unités au sommaire, l'élève est en ÉCHEC.

Année et mois de l'examen (Ex. juin 2012)

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
043402	Éduc. physique et à la santé	2	84	2011	06	1	
043502	Éduc. physique et à la santé	2	82	2012	06	2	
046544	Éduc. physique (progr. local)	4	81	2012	06	3	
055404	Science et technologie, 4e secondaire	4	68	2011	06	3	
063404	Mathématique : Culture société et technique de la 4e secondaire	4	76	2011	06	1	
063414	Mathématique: Culture, société et technique	4	63	2012	06		
063410	Résoudre une situation problème		71	2012	06		
063420	Utiliser un raisonnement mathématique		59	2012	06		
063504	Mathématique: Culture, société et technique de la 5e secondaire	4	78	2012	06	1	
069404	Éthique et culture religieuse	4	84	2011	06	1	
069502	Éthique et culture religieuse	2	85	2012	06	2	
087404	Histoire-éducation citoyenneté	4	74	2011	06	3	
092504	Monde contemporain	4	92	2012	06	2	
103572	Init. à la philosophie-pr.local	2	89	2012	06	2	
104404	Sensibilisat. entrepreneuriat	4	81	2012	06	2	
114442	Activ.éduc.compl.-progr. local	2	76	2011	06	2	
132406	Français, langue d'enseignement de la 4e secondaire	6	72	2011	06		
132410	Français lecture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		68	2011	06	2	
132420	Français écriture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
132430	Français communication orale, langue d'enseignement de la 4e secondaire		76	2011	06	2	

La 4^e position du code de cours indique le degré de la matière :
043402 = sec. 4
046544 = sec. 5
La 6^e position du code de cours indique les unités
043402 = 2 unités
046544 = 4 unités

Le volet d'une matière est toujours en retrait. Il n'y a jamais d'unités aux volets. Les unités sont au **sommaire** de la matière. D'ailleurs, ce code de cours se termine toujours avec un chiffre et indique le nombre d'unités qu'il attribuera. **Dans cet exemple, pour le cours de MAT., la note globale est de 63%**

Sommaire

Volet

Diplôme obtenu
Diplôme d'études secondaires 2012 Formation générale J5

Si l'élève a cette mention, c'est qu'il a obtenu son diplôme

L'élève qui n'a pas obtenu son diplôme aura l'information concernant les unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme (dans le coin gauche).

Pour avoir son diplôme d'études secondaires l'élève doit avoir accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire (programme ministériel de base ou enrichi);
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire (un des quatre programmes de base ministériels);
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Comprendre mon relevé des apprentissages

Relevé des apprentissages (Second cycle)

7039338

Page 2 de 2

R/5 : Le rang cinquième indique dans quel groupe l'élève se trouve lorsqu'on sépare la distribution en cinq groupes contenant chacun 20% des élèves.

CEN : Le chiffre inscrit sous la colonne « CEN » renseigne sur le rang centile. Le rang centile est le pourcentage d'élèves de l'ensemble de la province ayant obtenu un **résultat inférieur** à votre résultat pour ce cours.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire	6	82	2012	06		77
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		78	2012	06		2
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		85	2012	06		4 77
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		80	2012	06		3
134404	Anglais, langue seconde, programme de base de la 4e secondaire	4	73	2011	06		
134410	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 4e secondaire		68	2011	06		2
134420	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06		2
134430	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06		2
134504	Anglais, langue seconde, programme de base de la 5e secondaire	4	70	2012	06		25
134510	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 5e secondaire		65	2012	06		5 11
134520	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 5e secondaire		75	2012	06		4
134530	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 5e secondaire		70	2012	06		4 24
168404	Arts plastiques (opt.)	4	ACC	2012	06		
168504	Arts plastiques (opt.)	4	76	2012	06		4
169402	Musique	2	86	2011	06		3
170402	Art dramatique	2	ACC	2012	06		
170404	Art dramatique (opt.)	4	89	2011	06		2
170502	Art dramatique	2	79	2012	06		3

ACC : Cours accordés (Dans le cas d'une réussite d'une classe supérieure)
Ex : L'élève a réussi « arts plastiques » de 5^e secondaire, alors nous lui avons accordé les unités de 4^e secondaire.

EQU : Équivalence pour absence motivée

XMT : Exemption (cas exceptionnel)

ANN : Plagiat

ABS : Absence non motivée

132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire		ECH	2013	01		32
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		74	2013	01		1
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		46	2013	01		2 21
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		77	2013	01		3

En français, depuis juin 2003, l'élève doit obtenir un résultat **d'au moins 50% pour chacun des volets**. C'est pour cette raison que dans cet exemple, nous voyons un échec au sommaire du français.

RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ

RÈGLES	RAISONS	RENFORCEMENTS	CONSÉQUENCES	ENCADREMENT ET SOUTIEN
1. Je respecte tous les membres de l'école par mes gestes, mes paroles et mon attitude.	Pour favoriser un climat sain et sécuritaire, propice à mes apprentissages ainsi qu'aux bonnes relations avec les autres.	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragements - Communications avec les parents (verbales et/ou écrites) - Activités récompenses - Méritas - Galas - Médaille du Lieutenant-Gouverneur - Privilèges 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement (verbal, écrit) - Rencontre élève (selon la trajectoire d'intervention) - Observations sur Mozaïk - Communication avec les parents - Réflexion signée par les parents - Travaux communautaires - Geste de réparation - Confiscation de matériel - Facture aux parents - Sortie de classe - Reprise de temps aux pauses, le midi ou lors journées pédagogiques. - Suspension interne ou externe. - Arrêt d'agir - Plainte policière 	<p>Trajectoire d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élève - enseignant 2. Élève - enseignant – tuteur 3. Élève - enseignant – parent – intervenant 4. Élève - enseignant – parent – intervenant - directeur <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des activités éducatives (groupes de rencontre) sur une problématique particulière. Exemple : Ateliers Hors-piste. - Récupération - Référence à des services internes (éducateur spécialisé, psychologue, psychoéducateur, conseiller d'orientation, orthopédagogue, etc.) - Plan d'action - Plan d'intervention - Feuille de route, contrat, etc. - Référence à des services extérieurs (Travailleur social, infirmière scolaire, CRDP, CRDI, etc.) - Signalement au directeur de la protection de la jeunesse. <p>4- Référence à des services du Centre de services scolaire (comité de classement, Équipe d'intervention jeunesse et comité d'expertise)</p>
2. Je suis ponctuel en tout temps.	Pour ma réussite scolaire et par respect pour les autres.			
3. Je me présente en classe uniquement avec le matériel autorisé.	Pour permettre le bon déroulement du cours et favoriser ma réussite scolaire.			
4. Je m'habille convenablement pour un milieu scolaire.	Pour avoir une tenue appropriée au milieu scolaire, par respect de soi et des autres.			
5. Je respecte mon milieu et le matériel mis à ma disposition.	Pour vivre dans un environnement sain, agréable et sécuritaire.			
6. J'accomplis les tâches qui me sont demandées.	Pour assurer ma réussite scolaire.			

TENUE VESTIMENTAIRE ATTENDUE

- Je porte une tenue convenable pour un milieu scolaire, autant à l'école que lors des sorties scolaires ou activités.
- Il n'y a aucun message à caractère sexuel, de violence, d'intimidation, d'alcool ou de drogue sur mes vêtements.
- Je laisse mon couvre-chef dans mon casier avant de me rendre en classe (casquette, tuque, chapeau, etc.).

Il est important de se rappeler que :

- Je porte des chaussures pour protéger mes pieds.
- Je couvre ma poitrine, mes fesses et autres parties intimes avec des vêtements qui sont opaques et non transparents.
- Les sous-vêtements vont sous les vêtements.
- D'autres restrictions en lien avec l'hygiène ou la sécurité pourraient s'ajouter.
- Je change de vêtements pour la pratique d'un sport ou un cours d'éducation physique.
- Tout adulte peut intervenir s'il juge que mes vêtements ne sont pas convenables et me demander de porter autre chose. Un chandail pourra m'être prêté.

Notre engagement pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel ainsi que pour prévenir et traiter la violence

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Conflit : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation et la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Violence : « Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 

Modalité d'une dénonciation et d'une plainte concernant un acte de violence ou d'intimidation : Tous les membres du personnel de l'école

Ligne téléphonique : 418-838-8402 poste 21441

Sur le site de l'école : www.pointe-levy.qc.ca et sous l'onglet Climat positif et inclusif

Civilité au secondaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.



Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec **respect, délicatesse, tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

PROCÉDURE CONCERNANT L'ABSENCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE ET À LEURS COURS

Dès qu'une absence est connue, le parent doit la signifier avec le motif, selon les modalités décrites plus bas. Dans le cas d'un oubli, le parent peut le faire dans les 24 heures suivant l'absence. Autrement, des interventions auront lieu afin d'assurer l'assiduité de l'élève.

Comment motiver l'absence de mon enfant :

- La façon la plus simple : Portail Mozaïk.
- Pour les élèves de formation générale, LM, PEI, RB, PEC et FMSS:
418-838-8402 # 21462 ou par courriel pointe-levy.absences@cssdn.gouv.qc.ca
- Pour les élèves aux Programmes Arts, Langues, Sports (PALS) : 418-838-8402 # 21492 ou par courriel plevy.palsabsences@cssdn.gouv.qc.ca et aussi auprès de la discipline de votre enfant.

Cette responsabilité des parents a pour but d'informer l'école et de connaître **le motif d'absence**. À défaut de recevoir cette motivation de la part des parents dans les délais prescrits, cette absence sera considérée non motivée au dossier de l'élève. Une reprise de temps pourra s'appliquer.

L'élève qui s'est absenté de l'école est responsable de s'informer auprès de ses enseignants, dès son retour, des travaux et de l'étude à faire pour être à jour. Si l'absence est prévisible, cette démarche est réalisée avant le départ.

Si un élève s'absente pour un voyage pendant les journées de classe, il doit informer ses enseignants. Il est à noter que les enseignants ne sont pas tenus de fournir à l'avance les notes de cours et les travaux. À son retour, il est de sa responsabilité de s'enquérir des contenus des cours manqués, du travail à effectuer ainsi que des moments où ses examens pourront être repris.

Si l'élève doit quitter pendant les heures de cours, le parent doit nous aviser du départ soit par Mozaïk, téléphone ou courriel.

Si vous prévoyez un **retard**, il est important d'en informer la secrétaire du niveau de votre enfant.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CODE D'ÉTHIQUE SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Il est interdit par la loi d'envoyer des courriels ou des fichiers contenant des propos ou des images de nature offensante, diffamatoire, haineuse ou violente. Il en est de même pour capter et/ou diffuser la voix ou l'image sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit des adultes ou répondants.

UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

1. L'utilisation des médias sociaux doit respecter les règles de vie de l'école. Ainsi, il est strictement interdit d'utiliser les médias sociaux à des fins d'atteinte à la réputation, de harcèlement, de menace, d'intimidation ou de discrimination à l'égard d'autrui.

2. L'élève comprend que le contenu publié sur Internet peut être cherché, copié et retransmis à un public plus large. En conséquence, l'élève évite de publier des renseignements sur sa vie privée et la vie privée d'autrui.
3. L'élève doit avoir l'autorisation des personnes concernées avant de publier des informations sur les réseaux sociaux.
4. En tout temps, l'élève est responsable des contenus multimédias de tierce personne qu'il publie sur les réseaux sociaux (vidéo, image, photo). En conséquence, il doit s'assurer de respecter les droits d'auteur.

SÉCURITÉ DES LIEUX

Des caméras sont installées dans l'ensemble des espaces communs de la bâtisse l'intérieur et à l'extérieur.

Pour un mieux-être collectif, le surveillant d'élèves, les agents de sécurité et le personnel assurent une surveillance des personnes, des biens et des lieux. En toutes circonstances, les élèves peuvent s'y référer.

Pour les parents et les visiteurs, l'accès à l'école se limite à l'entrée du pavillon Déziel à la porte 7 via la rue Vincent-Chagnon. Vous devrez signaler votre présence au secrétariat principal de l'école qui est situé dans le corridor administratif sur votre droite, en haut du premier escalier.

LE TABAC ET LE VAPOTAGE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Il est **interdit de fumer et de vapoter** dans les locaux, bâtiments et terrains des écoles, des centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes. Il est interdit de fumer **à l'extérieur** des locaux ou bâtiments mis à la disposition des écoles **en tout temps** et non seulement lorsqu'il y a présence d'élèves. **Le rayon de neuf (9) mètres n'est plus applicable.** Il est donc interdit de fumer sur l'ensemble du terrain.

Amendes

Le montant de l'amende est augmenté depuis le 26 novembre 2015. Pour un établissement, il est de 1000 \$ à 50 000 \$ et, en cas de récidive, de 2000 \$ à 100 000 \$.

Pour toute personne, élève ou membre du personnel, il est de 250 \$ à 750 \$ et, en cas de récidive, de 500 \$ à 1500 \$.

SERVICES AUX ÉLÈVES

PROCÉDURES À SUIVRE POUR UNE RENCONTRE

L'élève qui désire une rencontre avec un membre du personnel des différents services offerts à l'école doit réaliser les trois étapes suivantes :

1. Prendre un rendez-vous
2. Rencontrer l'enseignant concerné, l'informer et obtenir son approbation pour un meilleur suivi pédagogique
3. Présenter à son enseignant, au retour en classe, le billet confirmant son rendez-vous et indiquant l'heure où la rencontre s'est terminée. L'élève qui ne remet pas son billet est considéré comme ayant une absence non motivée.

Tous les services complémentaires offerts aux élèves sont présentés sur notre site Internet à cette adresse :

RESSOURCES EN CAS D'URGENCE

LÉVIS	Police-incendie (832-2911) Hôpital (835-7121) Ambulance sur cellulaire	911 * 4141
URGENCE DÉTRESSE INFO SANTÉ	(24 h / 24 et 7 j / 7)	1-866-277-3553 811

- o DPJ Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches (Lévis) 418-837-9331
- o (Saint-Romuald) 418-839-6888
- o Centre antipoison (C.H.U.L.) 418-656-8090

RESSOURCES EXTERNES EN CAS DE BESOIN

- o Adoberge (Hébergement mixte - 30 jours maximum) 418-834-3603
- o Aide Juridique Jeunesse (consultation gratuite d'un avocat) 418-643-1235
- o Allo prof. 888-776-4455
- o CRDCT-CA (Toxicomanie : accompagnement en réadaptation) 418-835-3400
- o Autobus C.I.T.R.S.Q. (Lévis) 418-837-2401
- o Centre d'aide et prévention jeunesse (CAPJ) 418-838-6906, 418-838-6906
(travailleurs de rue, Triptyque)
- o Trajectoire-emploi (aide à la recherche d'emploi) 418-833-7122
- o CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels) 1-888-881-7192
- o Le Contrevent (un de vos proches souffre de santé mentale) 418-835-1967
- o Toxicomanie, intimidation (dans transport scolaire) 418-838-8310 poste 27739
- o Centre de planification familiale et de gynécologie de l'Hôtel-Dieu de Lévis (interruption de grossesse) 418-835-7121
poste 1228
- o C.S.S.S. Alphonse-Desjardins (CLSC Desjardins) 418-835-3400
- o CLSC Chûtes-Chaudières 418-380-8992
- o CLSC Bellechasse 418-883-2227
- o CLSC Laurier-Station 418-728-3435
- o CLSC Sainte-Marie 418-387-3435
- o Dépistage Sida (anonyme) 418-835-0203
- o Drogue : Aide et référence 1-800-265-2626
- o Interligne (ligne d'écoute et de référence sans frais) 1-888-505-1010
- o GRIS (aide personnelle et de groupe pour homosexualité) 418-903-7878
- o SOS Grossesse (www.sosgrossesse.ca) 418-682-6222
- o SRAQ (Service Régional d'Admission au collégial de Québec) 418-659-4873
- o Tel-Jeunes (écoute téléphonique jeunesse sans frais) 1-800-263-2266
- o Viol Secours 418-522-2120

o CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)

418-835-8342

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons la population par divers moyens, et ce, à compter de 5 h 45 le matin.

Pour être rapidement informés, vous pouvez :

- consulter le site cssdn.gouv.qc.ca;
- suivre la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs);
- vous abonner à notre compte Twitter (@CSSNavigateurs).

PROCÉDURE SUIVIE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS

LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de 5 h 45.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.
C'est toujours la sécurité des élèves qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.



UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés que, chaque fois, l'information est diffusée sur le site Internet, la page Facebook et le compte Twitter du CSSDN.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



LES ÉQUIPES « CORSAIRES » INSCRIPTION

SPORT PARASCOLAIRE : LES CORSAIRES

INSCRIPTION

Inscris-toi, en remplissant ton formulaire en ligne ou lors de la rentrée du 22 et 23 août 2024. Date limite le 3 septembre 2024.
[Formulaire d'inscription](#)



APRÈS LA CLASSE, FAIS PARTIE DE L'ÉQUIPE, EMBARQUE AVEC LES CORSAIRES DANS 8 SPORTS DIFFÉRENTS!

SPORTS	DIVISION	ENTRAÎNEMENTS	HEURE	ENDROIT	COÛT
BADMINTON	DIVISION 3 OU 4 SELON LE CLASSEMENT	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Pointe-Lévy	125 \$
BASKETBALL	DIVISION 3 OU 4 SELON LE CLASSEMENT	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Pointe-Lévy	125 \$
CHEERLEADING	JUVÉNILE OPEN NIVEAU 3	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Champagnat	125 \$
FOOTBALL	JUVÉNILE D3 Cadet D3	4 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 30	CÉGEP LÉVIS	190 \$
FUTSAL	DIVISION 3 OU 4 SELON LE CLASSEMENT	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Pointe-Lévy	125 \$
RUGBY	DIVISION 4	2 fois par semaine printemps	16 h 30 à 18 h	Champagnat	100 \$
ULTIMATE FREESBEE	DIVISION 4	2 fois par semaine printemps	16 h 30 à 18 h	Champagnat	100 \$
VOLLEYBALL	DIVISION 3 OU 4 SELON LE CLASSEMENT	2 fois par semaine	16 h 30 à 18 h 18 h à 19 h 30	gym Pointe-Lévy	125 \$

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DOIT ÊTRE REMPLI EN LIGNE AVANT LE 03 SEPTEMBRE 2024

Formulaire d'inscription

www.facebook.com/ecolePLE55 ou

<https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/vie-scolaire/sports-etudiants/>



INSCRIPTION

- Un minimum d'inscriptions est requis pour qu'une équipe prenne forme. Les équipes sont formées par catégorie d'âge et ensuit epar calibre de jeu.
- Vous êtes considéré inscrit une fois que votre formulaire d'inscription est dûment rempli en ligne.
- Le transport aux compétitions doit être assuré par les parents à l'exception du football.

PAIEMENT

- La facturation pour le sport sera émise après le début des entraînements. Celle-ci doit être acquittée dans les plus brefs délais, soit avant le 15 novembre. Pour le Football, Rugby et Ultimate Frisbee, la date limite est le 30 avril. En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre une entente de paiement avec la direction. Pour le football catégorie atome la date limite des paiements est le 1er octobre. Aucun remboursement possible après le 1 octobre.

UNIFORME CORSAIRES PERSONNALISÉS

- Les athlètes de badminton et les athlètes d'âge juvénile en basketball, futsal et volleyball doivent commander un uniforme de partie personnalisé (grandeur, numéro et personnalisé *avec le nom de famille*) qu'ils garderont en souvenir à la fin de la saison. Ils devront passer leur commande en ligne, le lien et mot de passe sera acheminé aux athlètes concernés la semaine du 19 août.
 - Badminton : short et t-shirt pour sec 1 à 5
 - Basketball : short et t-shirt pour sec 4 et 5
 - Cheerleading : jupe, haut et boucle, sec 1 à 5 (fournisseur différent commande lors de l'entraînement)
 - Futsal : short et t-shirt, sec 4 et 5
 - Volleyball ; cuissard et chandail manche longue, sec 4 et 5.

ANNULATION

- Avant le début des entraînements, les frais sont remboursés à 100%.
- Une fois les entraînements débutés :
 - 20% du montant sera retenu pour les frais administratifs (engagement des entraîneurs, etc.);
 - Déduction au prorata du temps d'entraînement de la saison par la suite;
 - Aucun remboursement possible après le 15 novembre (cette clause ne s'applique pas pour les sports suivants : football, rugby et ultimate frisbee). La date limite pour le rugby et l'ultimate frisbee est le 30 avril et pour le football le 1er juin.
- En cas d'abandon, un courriel doit être envoyé au responsable des sports, monsieur Jérôme Dumont jerome.dumont@cssdn.gouv.qc.ca, pour l'École Pointe-Lévy. SVP, indiquer les motifs de l'abandon. La date de réception de ce courriel fera foi de la date d'abandon et servira au calcul du remboursement le cas échéant.

*Seuls les athlètes qui auront rempli leur formulaire d'inscription avant le 3 septembre 2024 recevront un t-shirt Corsaires .